

La restauration des roselières : quel chantier !

Travail de titan ou de fourmi ? L'entreprise HLB Environnement, originaire des Côtes d'Armor, a débuté pour le compte du SILA en novembre 2011 le chantier de restauration des roselières du lac, dont une partie importante se trouve sur la commune de Saint-Jorioz, le long du sentier du même nom.

De 100 à 10 hectares

Le SILA a engagé ces importants travaux suite à une étude effectuée en 2007 qui a démontré que la comparaison des images et photos aériennes rend compte d'une importante réduction de la surface des roselières passant de 100 hectares à 10 aujourd'hui.

Pierre Bruyère, Président du

Syndicat, rappelle que cette réduction est due à plusieurs facteurs : les murs et clôtures privées, la houle et les embâcles et que les conséquences de la disparition des roseaux peuvent être lourdes.

Biodiversité

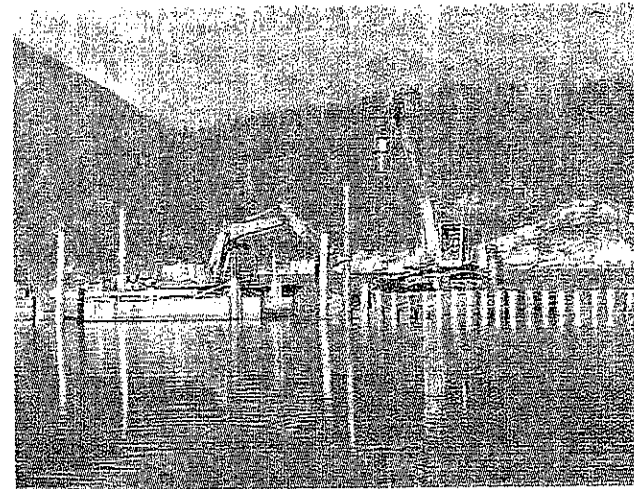
Effectivement, d'une part, ces végétaux font partie du paysage du lac mais ils contribuent grandement à la biodiversité, à la faune et sont acteurs d'une épuration naturelle du lac.

Le SILA mène donc actuellement ce projet en utilisant différentes techniques de génie écologique : la mise en place de palissades constituées de pieux joincifs et qui est la partie la plus visible du chantier. Sur une barge, des engins guident



Pierre Bruyère, président du SILA.

les pieux en pin douglas, châtaignier ou acacia qui sont enfoncés par micro-vibrations (technique du vibrofonçage). Dans un deuxième temps, différents vé-



La mise en place de palissades est la partie la plus visible du chantier.

gétaux actuellement mis en culture dans le cadre d'un partenariat avec le lycée de Poisy seront replantés de juin 2012 à 2014.

Un retalutage léger des rives pour pallier l'érosion aura lieu et une expérimentation de fauchage des roselières terrestres a été faite afin de permettre aux

jeunes pousses de mieux grandir sans être étouffées par le bois mort.

1 million d'euros pour la 1ère phase

L'investissement d'une telle opération est conséquent : 1 million d'euros pour la 1^{re} phase largement subventionnée à hauteur de 50 % pour l'Agence de l'eau et 30 % par le Conseil Général au titre de la taxe perçue pour les espaces naturels sensibles pour tout permis de construire déposé.

Pierre Bruyère aime à rappeler que « nos roseaux et notre lac valent autant qu'un demi-giratoire ». Les premiers retours seront quantifiables au bout de plusieurs années mais d'autres lacs ayant pratiqué ces expériences en sont déjà satisfaits.

CAROLE MARTINATO

ESSE 26/11/12